

## Département de médecine familiale

Nom de la politique:	Documentation disponible pour le comité du programme de résidence et/ou le comité de compétence lors de la prise de décision.
Approuvé par:	Comité du programme de résidence
Date de la dernière révision :	7 décembre 2023
Contact du Département:	Chef d'éducation en médecine familiale <a href="mailto:dfmpgmanager@uottawa.ca">dfmpgmanager@uottawa.ca</a>

### Objet :

L'objectif de cette politique est de définir les documents/informations autorisés dont disposent les membres du comité du programme de résidence et/ou du comité des compétences lorsqu'ils examinent les compétences d'un résident (PGY1/PGY2) en vue d'une promotion, ou sa performance dans une rotation pour la réussite ou l'échec.

**Politique :** Les documents/informations qui seront examinés et pris en considération lors de la prise de décision sur l'atteinte des compétences ou sur la réussite ou l'échec d'une rotation/expérience sont les suivants :

- L'ITER qui nous préoccupe
- Tous les ITER disponibles des rotations/expériences précédentes
- Une liste des blocs réalisés à ce jour.
- Une liste des rotations à venir du résident
- Toutes les notes de terrain, fiches journalières et autres évaluations disponibles utilisées pour rédiger l'ITER concerné et/ou l'ITER pour les rotations précédemment effectuées.
- Un résumé des données de l'enquête de confiance disponibles sur le résident
- Un résumé des données disponibles pour l'examen pratique du résident (par exemple, SOOs, SAMPs ou autres).
- Toutes les données d'évaluation générées précédemment au cours de la formation en médecine familiale du résident à l'Université d'Ottawa ou ailleurs, au besoin.

L'étendue de la documentation qui peut être examinée par les comités est volontairement large et repose sur la compréhension par le comité de l'importance des décisions qu'il est invité à prendre.

